

DELIBERATION N° 85/02-09 : CLASSES DE NEIGE/INDEMNITES AUX INSTITUTEURS - ANNEE SCOLAIRE 1984/85

Sur proposition de Monsieur SQUILLACE, Conseiller Municipal chargé des affaires scolaires,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide, à l'unanimité :

- d'attribuer une indemnité de 1 296 F à Monsieur WILHELM qui a assuré le fonctionnement d'une classe de neige, du 17 Janvier au 6 Février 1985 (soit 20 jours), à SAMOENS (Haute Savoie),

- de 868 F 00 à Monsieur BLANDRE et à Mademoiselle SCHURAWA, qui ont assuré le fonctionnement de 2 classes de neige, du 25 Janvier au 7 Février 1985 (soit 13 jours), aux PUISOTS (Haute Savoie),

afin de compenser les frais découlant de cette charge supplémentaire.